

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 30 mars 2022 à 15h00
Délibération n°2022-14**

Objet : Exercice 2022 – Budget annexe de la Coordination Régionale des centres de gestion d'Occitanie – Budget Primitif et affectation du résultat 2021

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENÇON ; Mme JARNOLE représentée par M. ARCE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. LADEVEZE représenté par M. CAMPAGNE, M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente présente le projet de budget primitif 2022 relatif au budget annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie, aux membres de l'assemblée.

La Présidente rappelle que le budget annexe n'est établi qu'en section de Fonctionnement. Elle indique que ce budget est d'un montant en recettes et en dépenses de **1 369 775,46 €**.

Le Président propose, à la suite de l'approbation du Compte Administratif 2021 et en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999, de reporter le résultat de **375 936,46 €** en recettes de Fonctionnement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour ce budget annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie :

- de reporter le résultat de **375 936,46 €** en recettes de Fonctionnement ;
- d'approuver et voter les dispositions budgétaires de ce budget primitif pour un montant de **1 369 775,46 €**.
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,

Le 30 mars 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ